

Habitants roms nantais

une politique publique pacifiée pour des gens comme les autres



Note du collectif Romeurope Nantes à l'attention du Recteur des Pays de la Loire et de l'Inspecteur d'académie de Loire-Atlantique, avril 2010

Cette note d'invitation à la table-ronde doit se lire avec le document « Paroles d'habitants roms nantais, à propos de la vie ici » et les recommandations de la Halde au gouvernement du 26 octobre 2009, tous deux annexés à cette note.

Monsieur le Recteur, Monsieur l'Inspecteur d'académie

Notre courrier de ce jour intervient quelques semaines après une nouvelle expulsion, le jeudi 18 février 2010, d'une vingtaine de familles roms installées sur un terrain sauvage, zone Atout Sud à Rezé, rue de l'Abbé Grégoire, expulsion à laquelle le Préfet de Loire Atlantique a fait procéder à la demande du maire de Rezé.

Dans des conditions de de mise en scène médiatique et de déploiement policier qui apparaissent, à mesure de leur répétition, comme totalement extravagantes, les familles roms de ce terrain ont, comme lors des précédentes expulsions, rejoint avec les moyens du bord, d'autres terrains sauvages dans d'autres communes. Outre son absurdité en terme de développement humain et son coût prohibitif, nous disons que cette politique de désinsertion des habitants roms de la métropole nantaise s'affiche en totale contradiction avec les objectifs de l'Éducation Nationale.

Nous rencontrons le préfet et nous l'invitons à être acteur d'un table ronde ou tout autre dispositif réunissant les acteurs, élus, institutionnels, associations et habitants concernés pour construire une politique publique pacifiée incluant l'ensemble de la population rom installée dans l'agglomération nantaise.

Nous pensons que l'Éducation Nationale, au nom de ses propres principes d'accès à l'éducation et à l'instruction pour tous, par son rôle d'intégration dans la société française, doit participer activement à cette démarche pragmatique, pacifiée, respectueuse des droits humains et des engagements internationaux de la France.

Malgré les difficultés matérielles, la précarité, l'instabilisation résidentielle, malgré la politique de désinsertion menée à leur rencontre, et au regard des pratiques des familles comme des entretiens menés sur les terrains, les parents d'élèves roms sont convaincus du caractère indispensable de l'école et de la nécessité de l'assiduité de leurs enfants. Ils mettent systématiquement en avant leur envie d'un avenir meilleur qui passera par l'alphabétisation et la formation de leurs enfants.

Mais les conditions objectives (précarité, temps de transport délirants, rupture des expulsions) rendent problématiques ou simplement impossibles les projets des familles en matière de scolarisation.

Alors à qui la faute ?

Aux enfants ?

Leur non-scolarisation les met en danger.

Développer la scolarisation de ces jeunes, c'est permettre l'exercice effectif du droit à l'éducation des enfants et adolescents roms concernés : en vérifiant auprès des mairies que celles-ci scolarisent bien tous les enfants âgés de 6 à 13 ans domiciliés sur la commune, en facilitant les déplacements par des titres de transports gratuits, en procédant, dans l'attente de la stabilisation résidentielle, à une meilleure répartition des élèves en fonction des fratries - répartition raisonnable pédagogiquement et spatialement -, en créant des classes d'initiation pour non-francophones, en mettant à disposition des outils adaptés (il est difficile d'accueillir des enfants allophones, n'ayant pour certains jamais été scolarisés et ce, parfois à un âge avancé), en informant sur les spécificités de ce public, en particulier celles liées aux conditions de vie (leur méconnaissance peut provoquer des tensions et des incompréhensions qui pourraient être facilement levées, par exemple, lors des phases d'expulsion, où l'assiduité devient impossible), enfin en favorisant l'insertion des parents roms dans l'école (invitation adaptée aux réunions d'école, dossier scolaire adapté, vote au conseil d'école).

C'est donc à un processus collectif, que nous vous invitons, avec tous les acteurs concernés, pour construire une politique publique pacifiée incluant l'ensemble de la population rom installée dans l'agglomération nantaise.

Nous diffusons notre analyse et nos propositions auprès de l'ensemble des partenaires et souhaitons que vous participiez activement à cette démarche pragmatique, respectueuse des droits humains, de notre urbanité et des engagements internationaux de la France spécialement en matière de droits des enfants.

Le collectif Romeurope Nantes, avril 2010

Les cinq objectifs à partager

Ces cinq objectifs se tiennent les uns les autres, il apparaît donc que tous doivent être menés en même temps et dans le même esprit. Ici, le verbe « développer » se rapporte au développement humain, tel que défini par Armatya Sen, c'est-à-dire l'augmentation des capacités de la personne et de la famille, c'est-à-dire tout simplement l'extension des libertés effectives d'effectuer ses propres choix de vie dans un environnement sécurisé. De ce point de vue, rien n'est possible sans la stabilisation résidentielle des familles. La stabilisation et la déconcentration des familles dans l'agglomération structurent l'ensemble des objectifs.

Développer la participation et les droits civiques des familles

Les habitants roms roumains présents dans l'agglomération sont citoyens européens, à ce titre, ils sont électeurs de droit aux élections municipales et européennes dans leur commune de résidence. La population rom de l'Union Européenne fait l'objet d'une politique de reconnaissance et d'intégration économique, sociale et culturelle, dans laquelle il est possible de voir l'essence de ce qui a été historiquement nommé comme le mouvement pour les droits civiques. Les Roms nantais ont manifesté dans la rue à de nombreuses reprises (30 octobre 2008, place des Droits de l'Homme à Rezé, 27 février 2009 devant la Mairie de Nantes, 30 septembre 2009 devant le siège de Nantes Métropole, 19 février 2010 devant la Préfecture), une lettre-pétition a été envoyée au Maire de Nantes en 2009, des représentants ont été désignés dans l'objectif d'une entrevue à plusieurs reprises, les familles participent à un programme d'entretiens semi-directifs avec Médecins du Monde. Plusieurs représentants des familles roms sont présents à l'entrevue avec le Préfet, porteurs d'une parole collective.

Développer la participation et les droits civiques des familles, c'est reconnaître tous les habitants roms de l'agglomération comme des interlocuteurs habituels, normaux et les intégrer dans une coproduction de leur intégration urbaine, dans les dispositifs pragmatiques et respectueux des droits de la personne qui sont à élaborer ensemble. Leur statut de résidents étrangers communautaires doit favoriser cette participation comme un outil supplémentaire à disposition, qui doit être fortement valorisé. Toute cette démarche tient compte des conditions objectives d'accès aux droits : la pauvreté et la ségrégation, massives et structurelles, du pays de départ, transférées partiellement dans le pays d'accueil.

Développer le logement en créant l'adresse et le lieu

Afin de se conformer à la politique de convergence européenne et d'ouvrir une démarche de bonne gouvernance non discriminatoire, toutes les expulsions prévues doivent être suspendues jusqu'à au relogement légalisé des familles. La pression policière sur les terrains allant jusqu'au relevé des numéros d'immatriculation des voitures des bénévoles doit s'arrêter. Dans une politique pragmatique et partagée d'accès au logement digne des familles roms de l'agglomération, différentes voies doivent être explorées avec les familles, qui vont de l'accès habituel au logement normatif jusqu'aux expérimentations urbaines coproduites avec les habitants, entre le droit commun et l'invention.

Développer le logement en créant l'adresse et le lieu, c'est résoudre de manière radicale la question de la désinsertion, en luttant contre la concentration des familles sur un nombre très réduit de sites (qui entraîne des problèmes logistiques d'intégration en cascade), contre l'instabilisation forcée par les expulsions (précarisant, inquiétant, victimisant et surexposant médiatiquement les familles roms), contre l'anonymisation et le repliement des familles roms (en permettant que dans chaque commune se développent des relations de proximité avec les différents acteurs). De nombreux scénarios, à l'intérieur d'un dispositif global de type maîtrise d'œuvre urbaine et sociale du PDALPD, peuvent être tentés, en tenant compte des souhaits et des compétences des familles, des conditions et des possibilités de chaque commune, des

possibilités techniques des espaces concernés, des conditions de financement qui viennent d'être radicalement transformées par l'ouverture des aides européennes à l'intégration urbaine des Roms migrants en dehors du pays de départ. La coopération intellectuelle, logistique et financière des différents acteurs paraît donc à portée de la main, dans des coûts accessibles et produisant une très forte économie budgétaire liée à la cessation de la très coûteuse politique d'expulsions.

Développer la scolarisation et l'accès normal à la santé des familles

La politique actuelle de désinsertion des Roms nantais organise, de manière illégale à notre sens, la déscolarisation des enfants roms et rend particulièrement difficile l'accès des familles à la PMI et aux services sociaux habituels. Les améliorations apportées dans ce domaine aux familles résidant sur le terrain conventionné du 380, route de Sainte-Luce, doivent être finalisées et étendues à l'ensemble des familles, dans une approche concrète, fine et réaliste des parcours des personnes.

Développer la scolarisation, c'est permettre l'exercice effectif du droit à l'éducation des enfants et adolescents concernés : inscription à proximité sur la base d'une résidence stable, dans des formations régulières, où l'amélioration accélérée de la compétence linguistique est proposée en préalable ou en complément aux enfants, prise en charge des frais de scolarité et de transport, accès à l'accompagnement scolaire proposé aux enfants et aux dispositifs d'intégration des parents d'élèves favorisant le suivi et le développement des parcours scolaires de leurs enfants, accès identique aux activités péri-scolaires et d'animation.

Développer l'accès normal à la santé, c'est organiser l'accès normal, stable et durable aux services de santé locaux de proximité (PMI, médecin traitant référent, etc.) avec généralisation de la CMU.

Développer l'employabilité et la formation professionnelle

Un certain nombre de Roms nantais ont déjà pu travailler, soit de manière individuelle à travers la valorisation de compétences personnelles, soit à travers des embauches saisonnières en nombre et à faible qualification (muguet). Toutefois, l'instabilité induite par la désinsertion bloque la poursuite d'une inscription normalisée sur le marché du travail. Le cas des adolescents et jeunes adultes doit être travaillé de manière particulièrement efficace dans le plan régional de formation, puisqu'il conditionne l'entrée, positive ou non, sur le marché du travail, de la première génération de jeunes Roms nantais (filles et garçons ayant passé une partie de leur adolescence à Nantes).

L'employabilité (la capacité à être recruté sur le marché du travail) se structure ici à travers la scolarisation (voir plus haut) et la formation professionnelle, laquelle concerne notamment le plan régional de formation, dans son volet migrants et demandeurs d'emploi. Elle implique également la suppression des barrières administratives (interdiction principale de travailler, de s'inscrire au pôle emploi, taxe OFII à l'embauche, plus généralement toutes formalités exceptionnelles liées au statut transitoire, véritable piège juridique pour les Roms) et la réduction de la stigmatisation publique et médiatique (voir objectif suivant), élément majeur de renforcement de la non-employabilité des habitants roms de Nantes. La recherche de l'employabilité tient compte, de manière dynamique et participative, de la réalité du marché du travail métropolitain et régional. Elle s'inscrit naturellement dans la possibilité d'un transfert de compétences vers la région de départ.

Il faut donc repérer et valoriser les compétences professionnelles (mécanique, agriculture, bâtiment, entretien, coiffure, etc.), sans oublier le potentiel de compétences linguistiques de nombreux Roms. Les cours de français aux adultes doivent être rendus accessibles par la stabilisation résidentielle des familles. Les contrats d'apprentissage, l'accompagnement par les Missions locales, le parrainage de jeunes en recherche d'emploi doivent être développés.

Développer le vivre ensemble en luttant contre les représentations xénophobes ou déficitaires des Roms

À trop parler des étrangers qui nous envahissent, on en vient à oublier que l'expatriation des Français connaît depuis deux décennies une très forte croissance. C'est aujourd'hui entre 2 et 2,2 millions de Français qui vivent à l'étranger. C'est dans ce contexte où l'on peut soi-même devenir migrant (mais le migrant riche, chez nous, s'appelle un expatrié, seul le pauvre est un migrant), que nous proposons de construire ensemble une politique de normalisation de la représentation des Roms nantais.

Développer le vivre ensemble en luttant contre les représentations racistes ou déficitaires des Roms, c'est d'abord observer que la politique de désinsertion des Roms nantais les met artificiellement en visibilité. En somme, symboliquement, chaque groupe de Roms expulsés d'un terrain *savage* (dit aussi *diffus*) est un nouveau groupe de migrants qui semble arriver directement de Roumanie, un nouveau groupe prompt à l'*invasion* (hélas, quelquefois sur des terrains qu'il a déjà envahi antérieurement). C'est la fabrique institutionnelle de revenants.

L'arrêt des expulsions sauvages et la stabilisation résidentielle entraîneront la fin de cette surexposition construite par l'action publique malheureuse, et qui encourage la mendicité au lieu de la dissuader. Les différents corps de police doivent être retirés d'une action spécifique liée à la grande pauvreté et à la précarité et n'intervenir que sur leurs missions habituelles liées à la répression de la délinquance. Il ne nous paraît pas possible qu'aujourd'hui, en France, on demande aux agents de la police municipale de Nantes, *intervenant d'initiative ou sur réquisition, de procéder à un relevé d'identité des membres des familles roms, qu'elles soient victimes ou mises en cause* (note du 10 mars 2009, dénoncée par des syndicats de policiers municipaux).

L'inégalité de traitement médiatique des Roms doit être combattue. Ils ne peuvent être à la fois constamment présents dans les médias locaux, dans le pathétique répétitif et la grandiloquence municipale des expulsions et totalement absents de la presse publique. Les journaux de quartier, municipaux, de Nantes Métropole, du Conseil général et du Conseil régional doivent les intégrer comme des acteurs normaux. Si l'on met en scène positivement toutes les catégories d'habitants ou des individus remarquables, il doit en aller de même pour les Roms. Cette inégalité de traitement médiatique, contre laquelle, les Roms, en migration et en grande pauvreté, ne peuvent pas grand-chose, nous paraît devoir être décrite sous l'aspect d'une véritable discrimination symbolique, qui compromet tous les autres efforts entrepris dans tous les autres champs.

En guise d'invitation

Enfin, ce travail est l'occasion d'interroger les questions migratoires, entre expatriation, migration définitive, temporaire et/ou circulaire, développement et coopération, qui ne concernent pas les seuls Roms, mais l'ensemble de la population vivant en France, nationaux et étrangers, communautaires ou extra-communautaires – et d'interroger tout autant la question de l'habiter, de la précarité et de l'accès au logement digne de tous, de l'exercice de ses droits civiques et de l'accès aux capacités, ces libertés effectives d'effectuer ses propres choix de vie dans un environnement sûr.

Dans quelle mesure cet accueil paradoxal d'un groupe traditionnel en train de se ré-inventer au sein d'une métropole attractive porteuse d'un discours volontariste et parfois hégémonique sur l'innovation peut-elle créer de l'inédit et participer du développement régional ?

Cela interroge tous les acteurs.

L'innovation, c'est la capacité à élaborer des réponses nouvelles aux besoins et aux enjeux de notre société. C'est pour l'avenir des générations futures, pour conforter notre attractivité, notre environnement et notre cohésion sociale, que l'innovation est au cœur de notre projet collectif. Nantes est une métropole résolument européenne et innovante [...] Il faut inventer de nouveaux objets, de nouveaux services, mais aussi de nouvelles manières d'être et de penser. L'innovation est une nécessité, car elle est une réponse aux changements du monde (journal de Nantes Métropole, n° 25).

De même, la parole de l'État, parfois perméable aux discours extrémistes anti-Roms, doit au contraire aider ceux qui, en Roumanie, Roms et non-Roms, travaillent à l'intégration civique et sociale des Roms.